



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs de la mine : pensions de réversion

Question écrite n° 33980

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'annonce de la revalorisation des pensions de réversion à hauteur de 11 % en 2010. Cette majoration a été annoncée concomitamment à la hausse du minimum vieillesse qui sera porté à 676, 81 euros au 1er avril 2009. Aucune précision n'a été apportée quant aux personnes qui seront concernées par ces deux revalorisations. Les veuves de mineurs s'inquiètent de la teneur de cette mesure et craignent d'être évincées de ce dispositif. Ce n'est qu'en 1998 que le taux de la pension de réversion qu'elles perçoivent a été porté au niveau de celui appliqué aux pensions servies par le régime général. La plupart de ces femmes vivent avec moins de 700 euros mensuels, soit en dessous du seuil de pauvreté. N'ayant pas travaillé elles-mêmes, elles ne disposent d'aucune ressource complémentaire qui leur permettrait d'améliorer leur sort. Elles ne peuvent compter que sur la solidarité nationale pour vivre dans la dignité. Fragiles et âgées, elles méritent de surcroît le soutien de la France en mémoire du lourd tribut que leurs pères, maris, frères, fils ont payé pour l'essor industriel de notre pays. En conséquence, il lui demande de veiller à ce que les veuves de mineurs puissent bénéficier également de la majoration des pensions de réversion et de lui préciser les modalités selon lesquelles cette revalorisation pourrait intervenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33980

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9202

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)